



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions

Question écrite n° 1351

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réduction des crédits affectés par l'État à l'association "Sauvegarde de l'enfant à l'adulte". Cette association oeuvre notamment dans quatre secteurs majeurs de la protection sociale : prévention auprès des jeunes en danger et en manque de repère et de modèle ; accès aux droits, à l'hygiène et au logement pour ceux qui ont décroché et vivent dans la rue ; placement en famille d'accueil pour les enfants qui leurs sont confiés ; accueil temporaire des migrants. Toutefois, alors que les besoins financiers promis par l'État ont été évalués à 640 000 euros pour 2012, le 16 mai 2012, les services de la DCSP ont indiqué une réduction de 22,7 %, soit un déficit de 145 000 euros. Or l'enjeu financier est double pour l'association : poursuivre ses missions au service des usagers et rémunérer ses salariés qui oeuvrent quotidiennement au service de notre cohésion sociale. L'association "Sauvegarde de l'enfant à l'adulte" attend des réponses claires de la part du Gouvernement afin de poursuivre, dans les meilleures conditions possibles, ses actions de solidarité et de justice.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1351

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4433

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)